



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0296

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon Confluence - Deuxième phase de réalisation - Complément à l'ouverture de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0296**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon Confluence - Deuxième phase de réalisation - Complément à l'ouverture de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 9 juillet et 10 septembre 2007, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à ouvrir la concertation préalable de l'opération d'aménagement Lyon Confluence deuxième phase.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis par cette deuxième phase de l'opération Lyon Confluence s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux définis pour le projet urbain global et sont les suivants :

- renforcer les fonctions de centralité de l'agglomération,
- offrir au plus grand nombre un projet de ville accueillant,
- construire 50 à 55 % de logements en privilégiant le logement intermédiaire,
- favoriser les mixités des programmes et de la morphologie urbaine,
- permettre l'innovation et la créativité pour mieux répondre aux objectifs de développement durable,
- consolider les continuités avec l'existant,
- gérer l'interface avec l'autoroute et le quai Perrache et améliorer les franchissements en direction de Gerland.

Compte tenu de ces objectifs, une révision du plan local d'urbanisme (PLU) sera nécessaire sur ce secteur.

C'est pourquoi, conformément à l'article L 300-2-a) du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil que la concertation actuellement en cours soit également ouverte en vue de la révision du PLU.

Les modalités de cette concertation, définies dans les délibérations des 9 juillet et 10 septembre 2007 restent inchangées ;

Vu ledit projet ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide que les objectifs et les modalités de la concertation préalable définis pour l'opération d'aménagement Lyon Confluence, par les délibérations des 9 juillet et 10 septembre 2007, le sont également au titre de l'article L 300-2 a) du code de l'urbanisme, en vue de la révision du PLU.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.